Concurrences

REVUE DES DROITS DE LA CONCURRENCE | COMPETITION LAW REVIEW

Livres

Concurrences N° 4-2018 | pp. 245-247

SOUS LA DIRECTION DE

Stéphane Rodrigues
stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr
Maître de conférences HdR
École de droit de la Sorbonne (Université Paris I)

AVEC LA PARTICIPATION DE

Nizar Lajnef
n.lajnef@uggc.com
Avocat consultant
UGGC Avocats, Paris
Maître de conférences
Sciences Po Paris
Membre du Bureau de l'AFEC

Bruno Lasserre
Vice-président
Conseil d'Etat, Paris

INSTITUT de droit de la concurrence

Livres

SOUS LA DIRECTION DE

Stéphane Rodrigues

stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr

Maître de conférences HdR
École de droit de la Sorbonne
(Université Paris I)

AVEC LA PARTICIPATION DE

Nizar Lajnef

n.lajnef@uggc.com

Avocat consultant
UGGC Avocats, Paris
Maître de conférences
Sciences Po Paris
Membre du Bureau de l'AFEC

Bruno Lasserre

Vice-président
Conseil d'Etat, Paris

This section selects books on themes related to competition laws and economics. This compilation does not attempt to be exhaustive but rather a survey of themes important in the area. The survey usually covers publication over the last three months after publication of the latest issue of Concurrences. Publishers, authors and editors are welcome to send books to ***stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr*** *for review in this section.*

Cette rubrique recense et commente les ouvrages et autres publications en droit de la concurrence, droit & économie de la concurrence et en droit de la régulation. Une telle recension ne peut par nature être exhaustive et se limite donc à présenter quelques publications récentes dans ces matières. Auteurs et éditeurs peuvent envoyer les ouvrages à l'intention du responsable de cette rubrique : **stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr**

Petit manuel irrévérencieux d'économie

COMBE Emmanuel

Concurrences, 2018, 261 p.

Sous une plume aiguisée, parfois piquante, Emmanuel Combe offre dans son *Petit manuel (irrévérencieux) d'économie* une lecture ludique et souvent pleine d'humour des principaux mécanismes économiques. A partir d'exemples concrets et, pour la plupart, très récents, l'auteur s'attaque en particulier à certaines idées reçues bien ancrées dans notre imaginaire malgré la démonstration scientifique de leur inexactitude ou de leur ambivalence : la contradiction supposée entre service public et concurrence ou l'idée que l'encadrement des prix favorise nécessairement le pouvoir d'achat, pour ne citer que celles-là. L'ouverture du marché des liaisons longue distance par autocar, la mise en concurrence du ferroviaire, la plus libre installation des notaires décidée par la loi « Macron » du 6 août 2015, l'arrivée des VTC sur le marché des transports routiers urbains ou le low-cost dans le transport aérien sont autant d'exemples auxquels Emmanuel Combe a recours pour revenir sur les mécanismes complexes de la croissance économique, de la formation des prix et du rôle de l'Etat dans le fonctionnement des marchés. Ce faisant l'auteur offre à ses lecteurs des clés de compréhension accessibles à tous et se livre à un exercice de pédagogie bienvenu en mettant au jour les rouages de nos économies contemporaines globalisées.

En particulier, Emmanuel Combe s'appuie sur les recherches approfondies qu'il a menées sur les cartels et le low-cost pour faire ressortir les fondements du principe de libre concurrence, ses avantages autant que ses inconvénients. La mise en œuvre du principe de libre concurrence, tant sur le marché national qu'au niveau international et globalisé, induit en effet un continuel renouvellement des acteurs et des produits. C'est la « destruction créatrice » visée par Joseph Schumpeter, cette capacité de certains acteurs, nouveaux ou pas, à faire naître de nouvelles conditions sur un marché donné au point de concurrencer les acteurs déjà existants qui vont devoir accepter de s'adapter ou disparaître. Cette lutte mène à l'établissement d'un nouvel équilibre, qui sera lui aussi, à terme, déstabilisé par l'essor de nouveaux acteurs, de nouvelles procédures ou de nouveaux produits.

Ces transitions d'un équilibre à l'autre ont toujours existé. Mais il y a, dans toute nouveauté, une part de disruption qui déstabilise les principes de l'ordre établi et peut faire germer l'inquiétude quant au futur, en particulier pour les personnes déjà installées – les *insiders* – directement affectées par l'innovation et l'arrivée de nouveaux entrants. Ce constat vaut en matière économique, comme dans tout domaine de la vie publique. En permettant l'entrée de nouveaux acteurs économiques remettant en cause les positions acquises par les acteurs existants, le principe de libre concurrence souffre de cette même suspicion et crise de légitimité. Il revient donc aux dirigeants publics, autant qu'aux économistes, d'expliquer les ressorts de ces transitions en mettant l'accent sur les gains de long terme pour tous et non pas seulement sur les pertes à court terme subies par certains.

En France plus qu'ailleurs, cet exercice pédagogique, réalisé avec finesse et clarté par Emmanuel Combe, est nécessaire. Car si les Français plébiscitent la concurrence comme consommateurs, ils la craignent comme salariés et doutent de sa pertinence en tant que citoyens. La liberté du marché est toujours une promesse en cours de devenir et c'est la force de l'ouvrage d'Emmanuel Combe que de mettre en évidence les perspectives ouvertes par la libre concurrence, tout en soulignant l'importance pour l'Etat de maintenir une régulation efficace. L'auteur souligne ainsi les effets parfois contre-intuitifs de certains comportements économiques comme le protectionnisme, la connivence entre l'Etat et certains acteurs ou la multiplication de règles souvent bureaucratiques pour « mieux partager la valeur ». Fondés sur un discours politique se voulant protecteur, ces comportements aboutissent en réalité à réduire le pouvoir d'achat des consommateurs en bridant l'offre et donc en augmentant les prix. La liberté du marché doit toutefois être accompagnée d'un cadre juridique clair et explicite, fixé par l'Etat, aux fins d'éviter que certains acteurs ne bénéficient d'avantages indus obtenus par le contournement des règles fiscales, du droit du travail ou de celui de la consommation.

Il y a dans ce « petit » manuel d'économie, un travail d'explication et de démonstration indispensable visant à faire mieux comprendre les ressorts du fonctionnement de l'économie et les conséquences de la libre concurrence, notamment pour le pouvoir d'achat des consommateurs et l'emploi mais aussi pour une vraie redistribution des chances au profit de la jeunesse. C'est par un tel discours de vérité, qui peut parfois paraître insolent de simplicité, qu'Emmanuel Combe entend faire progresser la connaissance de l'économie au sein d'un public le plus large possible. « L'irrévérence est parallèle à l'esprit de critique » nous disait Gustave Flaubert. Ce n'est pas Emmanuel Combe qui le contredira.

B. L.

*Les opinions exprimées sont personnelles et n'engagent pas l'institution qui emploie son auteur.

Ce document est protégé au titre du droit d'auteur par les conventions internationales en vigueur et le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992. Toute utilisation non autorisée constitue une contrefaçon, délit pénalement sanctionné jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende (art. L. 335-2 CPI). L'utilisation personnelle est strictement autorisée dans les limites de l'article L. 122 5 CPI et des mesures techniques de protection pouvant accompagner ce document. This document is protected by copyright laws and international copyright treaties. Non-authorised use of this document constitutes a violation of the publisher's rights and may be punished by up to 3 years imprisonment and up to a € 300 000 fine (Art. L. 335-2 Code de la Propriété Intellectuelle). Personal use of this document is authorised within the limits of Art. L 122-5 Code de la Propriété Intellectuelle and DRM protection.

Selectivity in State Aid Law and the Methods for the Allocation of the Corporate Tax Base

MONSENEGO Jérôme

Wolters Kluwer, 2018, 260 p.

Voici un ouvrage qui va probablement contribuer tant à la résolution des affaires en cours liées aux *rulings* fiscaux délivrés par certains États membres qu'au débat relatif à l'adaptation des règles fiscales au droit des aides d'État. Les problématiques qui y sont étudiées concernent aussi bien la concurrence entre opérateurs économiques que la concurrence fiscale entre États membres.

L'auteur s'attache ici à analyser les conséquences du critère de sélectivité sur trois méthodes pour la répartition entre États de l'assiette imposable des groupes de sociétés, lorsque celles-ci sont établies dans plusieurs États membres. Parmi ces méthodes, une est utilisée par tous les États membres (le principe de pleine concurrence), une autre l'est occasionnellement (les *safe harbours* fiscaux, ou systèmes de marges fixes), et une autre (un système fondé sur une formule de répartition) peut être mise en œuvre soit unilatéralement, soit sous forme harmonisée dans le cadre notamment du projet d'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS). Les États membres peuvent aussi combiner ces méthodes de différentes façons (c'est par exemple le cas de la méthode du partage des bénéfices, *profit split*), ou les appliquer dans d'autres contextes tels que l'attribution de profits aux établissements stables. Dans cet ouvrage, l'auteur n'analyse pas la compatibilité avec le droit des aides d'État des règles en vigueur dans les États membres. Il ne s'agit pas non plus de se pencher sur le cas précis des affaires en cours devant les juridictions européennes, au premier rang desquelles l'affaire *Apple*, qui a contribué à de vives réactions outre-Atlantique. Le niveau d'analyse est plus théorique, l'auteur se plaçant au-dessus des affaires en cours ou des règles en vigueur, pour délivrer une véritable grille d'analyse de l'application du critère de sélectivité aux trois méthodes pour la répartition de l'assiette imposable.

L'ouvrage est divisé en deux parties. Dans une première partie, l'auteur se penche sur les questions préalables à l'analyse de la sélectivité en matière fiscale et qui sont communes aux trois méthodes pour la répartition de l'assiette. Cette première partie comporte plusieurs analyses utiles à l'examen des décisions prises par la Commission européenne concernant certains *rulings* fiscaux. Après un chapitre introductif, l'auteur se plonge dans l'analyse du cadre de référence pour l'appréciation de la sélectivité des mesures fiscales (chapitre 2). La question est fondamentale : plus le cadre de référence est défini largement, plus la marge de manœuvre des États membres est faible quant à la possibilité d'imposer des contribuables différemment. À l'inverse, un cadre de référence défini étroitement permettra plus facilement aux États membres d'adopter différentes mesures pour différentes catégories de contribuables. Dans le cas de l'imposition des groupes multinationaux, il s'agira notamment d'établir si ces groupes doivent être soumis aux mêmes règles que les entreprises indépendantes, ou si le droit des aides d'État permet de les imposer sur la base de cadres de référence différents. L'auteur met en avant les spécificités des groupes multinationaux ainsi que les besoins qui en découlent pour les systèmes fiscaux, mais conclut néanmoins – conformément aux analyses de la Cour de justice et de la Commission européenne – que le cadre de référence doit être défini largement et inclure l'ensemble des règles pour l'imposition des sociétés, qu'elles soient ou non membres d'un groupe. Sur la base d'une analyse des sources du droit fiscal, prenant en compte les aspects *ratione materiae* ainsi que *ratione temporis*, l'auteur se penche par ailleurs sur la délicate question de savoir si le droit des aides d'État peut, en lui-même, imposer une obligation matérielle aux États membres quant au contenu de leurs systèmes fiscaux. On se souvient que la Commission européenne en a fait un de ses principaux arguments, se fondant sur le principe de non-discrimination inhérent à l'article 107, paragraphe 1, du TFUE pour conclure à une obligation pour les États membres d'appliquer le principe de pleine concurrence, même en l'absence d'un tel principe dans la législation fiscale nationale. La thèse de l'auteur consiste cependant à soutenir que le droit des aides d'État ne saurait se substituer au droit national, le test de sélectivité étant traditionnellement pratiqué au regard de la législation existante. Il serait aussi difficile, en pratique, d'imposer aux États membres une obligation quant au contenu précis de leurs règles fiscales. De la même façon, l'auteur rejette, dans le chapitre suivant, l'idée que le critère de l'opérateur en économie de marché peut créer une obligation pour les États membres d'insérer dans leurs législations fiscales le principe de pleine concurrence, ou d'interpréter ce principe – lorsqu'il existe dans ces législations – à la lumière de la jurisprudence appliquant ledit critère (chapitre 3). Cette idée, elle aussi lancée par la Commission européenne, serait dénuée de fondement valable, dans la mesure où le critère de l'opérateur en économie de marché est normalement utilisé pour l'appréciation d'un avantage, pas pour celle de la sélectivité. Il est par ailleurs démontré que l'interprétation qui est faite par la Cour de justice du critère de l'opérateur en économie de marché se distingue des principes de l'OCDE en matière de prix de transfert quant à la portée qui est donnée aux effets du marché libre. L'auteur relève plusieurs exemples où les deux sources répondent différemment à une même situation. Dès lors, le critère de l'opérateur en économie de marché n'aurait aucune pertinence en matière fiscale, à l'exception des situations où un État agit par mesures fiscales mais en qualité d'acteur économique, comme dans l'affaire *EDF*. Enfin, la première partie se termine avec l'analyse de la notion de comparabilité. Après avoir suggéré que l'objectif d'un système d'imposition des sociétés est d'imposer leur revenu net, l'auteur s'engage dans une comparaison entre sociétés liées et indépendantes. Malgré les différences importantes qui les distinguent, l'auteur conclut qu'à la lumière de l'objectif du système fiscal ces deux catégories de contribuables sont dans une situation comparable de droit comme de fait. Cet argument est central pour le succès des actions intentées par la Commission européenne contre certains *rulings* fiscaux jugés trop généreux, mais il s'est heurté à de nombreuses critiques de la doctrine.

Dans la seconde partie du livre, l'auteur étudie chaque méthode de répartition de l'assiette imposable à la lumière du critère de sélectivité. Il ne s'agit pas d'analyser l'application de ces méthodes dans des situations pratiques, mais bien de s'interroger sur la compatibilité intrinsèque de chaque type de règle avec le droit des aides d'État, qu'il s'agisse de sélectivité de *jure* ou *de facto*. L'apport de cette seconde partie concerne donc tant le test de compatibilité avec le droit des aides d'État de règles existantes que le choix de politique fiscale en amont d'une possible réforme de l'imposition des groupes. L'ouvrage distingue plusieurs types de situations où se pose la question de la sélectivité, notamment en fonction des réponses apportées aux problèmes soulevés dans la première partie. L'analyse de la sélectivité est appliquée au principe de pleine concurrence (chapitre 5), aux *safe harbours* fiscaux (chapitre 6), ainsi qu'aux systèmes fondés sur une formule de répartition (chapitre 7) composée d'éléments spécifiques aux entreprises tels que le chiffre d'affaires, les actifs corporels, et la masse salariale (chapitre 7). L'analyse des justifications potentielles et du principe de proportionnalité complète cet ouvrage (chapitre 8). Tout au long de la seconde partie, l'auteur se penche sur différents attributs des trois méthodes de répartition de l'assiette, ainsi que sur diverses façons de légiférer pour mettre en œuvre ces méthodes, ce qui aboutit à des conclusions qui vont largement varier en fonction des hypothèses. S'il est impossible de rendre compte ici et dans le détail des différentes conclusions tirées par l'auteur, trois enseignements majeurs se dégagent de cette seconde partie : premièrement, chaque méthode de répartition de l'assiette présente des caractéristiques sélectives, et peut donc être déclarée incompatible avec le droit des aides d'État. Deuxièmement, une hiérarchie peut néanmoins être établie entre les différentes méthodes concernant leur compatibilité

Ce document est protégé au titre du droit d'auteur par les conventions internationales en vigueur et le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992. Toute utilisation non autorisée constitue une contrefaçon, délit pénalement sanctionné jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende (art. L. 335-2 CPI). L'utilisation personnelle est strictement autorisée dans les limites de l'article L. 122 5 CPI et des mesures techniques de protection pouvant accompagner ce document. This document is protected by copyright laws and international copyright treaties. Non-authorised use of this document constitutes a violation of the publisher's rights and may be punished by up to 3 years imprisonment and up to a € 300 000 fine (Art. L. 335-2 Code de la Propriété Intellectuelle). Personal use of this document is authorised within the limits of Art. L 122-5 Code de la Propriété Intellectuelle and DRM protection.

avec le critère de sélectivité. Parmi les trois méthodes, ce sont les *safe harbours* fiscaux conformes au principe de pleine concurrence qui sont le moins en conflit avec le critère de sélectivité ; cette méthode est cependant limitée dans son champ d'application aux transactions intragroupes peu complexes, ce qui rend nécessaire l'utilisation d'autres méthodes. Une règle généralement formulée et introduisant le principe de pleine concurrence est la deuxième méthode la moins sélective, celle-ci étant par ailleurs applicable – au moins en théorie – à toutes les transactions intragroupes. Les *safe harbours* fiscaux non conformes au principe de pleine concurrence ainsi que les formules de répartition préétablies sont, en revanche, plus fondamentalement en conflit avec le critère de sélectivité, ce qui les rend difficilement justifiables par la nature ou l'économie du système fiscal. L'analyse de l'auteur rejoint ici celle de la Cour dans l'affaire *Gibraltar*.

La réflexion menée par l'auteur, dans le strict respect des principes développés par les juridictions européennes, et dont le professeur Vanistendael souligne dans sa préface la logique implacable (*iron logic*), contribuera par sa profondeur et son objectivité tant à la résolution des affaires en cours qu'à l'adaptation des règles fiscales au droit des aides d'État. Car si l'auteur choisit de se placer à un niveau théorique, la portée de l'ouvrage n'en sera que plus large : qu'il s'agisse de la détermination du système de référence, de la pertinence du critère de l'opérateur en économie de marché pour l'analyse de mesures fiscales, de l'étude de la comparabilité entre entreprises indépendantes et membres d'un groupe, ou des réflexions menées quant à la justification et à la proportionnalité de mesures *a priori* sélectives, les problématiques abordées sont communes à tous les États membres, et les raisonnements exposés seront pertinents dans de nombreux cas. On pourrait regretter que l'auteur, ayant développé cette grille d'analyse, ne l'applique pas aux affaires en cours. Il s'agit probablement d'une volonté de préserver l'objectivité et la longévité d'un ouvrage dont les implications politiques vont au-delà des considérations juridiques relatives à la portée du droit des aides d'État.

N. L.

POUR RECENSEMENT ULTÉRIEUR

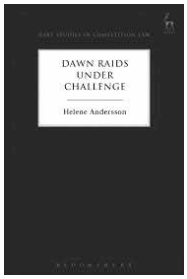

Dawn Raids Under Challenge. Due Process Aspects on the European Commission's Dawn Raid Practices

ANDERSSON Helene

Hart Publishing, Hart Studies in Competition Law, 2018, 286 p.

Patent Settlements in the Pharmaceutical Industry under US Antitrust and EU Competition Law

ATHANASIADOU Amalia

Wolters Kluwer, 2018, 466 p.

DU CÔTÉ DES MÉLANGES

Les droits de l'homme à la croisée des droits. Mélanges en l'honneur du professeur Frédéric Sudre

LexisNexis, 2018, 860 p.

On signalera parmi les nombreuses contributions dédiées au professeur Sudre, celle de Gabriel Eckert, intitulée "Droits humains et droit de la régulation : retour sur la juridictionnalisation du pouvoir de sanction des autorités de régulation" (pp. 213-222).

À SIGNALER

EU Competition Law. An Analytical Guide to the Leading Cases

EZRACHI Ariel

Hart Publishing, 6e édition, 800 p.

Voici déjà la 6e édition de l'ouvrage de M. Ezrachi, toujours aussi didactique et enrichi de nouveaux arrêts rendus par la Cour de justice de l'Union européenne depuis 2016.

Dictionnaire européen de la concurrence

MELLONI Mattia

Larcier, préface de Marc van der Woude, collection Dictionnaires Larcier, 2018, 238 p.

Le droit européen de la concurrence a désormais son dictionnaire de A (comme "Abus") à… V (comme "Vente groupée"). Rédigée dans un style clair et concis, chaque entrée (il y en a plus d'une centaine regroupant plus de 400 définitions) est accompagnée des références utiles aux textes pertinents et à un arrêt de la Cour ou une décision de la Commission permettant d'illustrer la définition. Une liste des abréviations récapitulant les références mentionnées et quinze fiches thématiques (accès au dossier, amendes, définition du marché, Réseau européen de concurrence, etc.) complètent ce dictionnaire.

S. R.

Vertical Agreements in EU Competition Law

TUYTSCHAEVER Filip et WIJCKMANS Frank

Oxford University Press, 3e édition, 2018, 496 p.

Code de la concurrence. Droits européen et français

VOGEL Louis

Bruylant, collection LawLex, 2e édition, 2018, 2006 p.

European Competition Law

VOGEL Louis

Bruylant, collection LawLex, 2e édition, 2018, 840 p.

Traité de droit économique – Droit de la concurrence – Droit français

VOGEL Louis

Larcier, 2e édition, 2018, 1264 p.

Traité de droit économique – Droit de la concurrence – Droit européen

VOGEL Louis

Larcier, 2e édition, 2018, 1062 p.

Competition Law

WHISH Richard et BAILEY David

Oxford University Press, 9e édition, 2018, 1152 p.

Ce document est protégé au titre du droit d'auteur par les conventions internationales en vigueur et le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992. Toute utilisation non autorisée constitue une contrefaçon, délit pénalement sanctionné jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende (art. L. 335-2 CPI). L'utilisation personnelle est strictement autorisée dans les limites de l'article L. 122 5 CPI et des mesures techniques de protection pouvant accompagner ce document. This document is protected by copyright laws and international copyright treaties. Non-authorised use of this document constitutes a violation of the publisher's rights and may be punished by up to 3 years imprisonment and up to a € 300 000 fine (Art. L. 335-2 Code de la Propriété Intellectuelle). Personal use of this document is authorised within the limits of Art. L 122-5 Code de la Propriété Intellectuelle and DRM protection.

Concurrences

Concurrences est une revue trimestrielle couvrant l'ensemble des questions de droits de l'Union européenne et interne de la concurrence. Les analyses de fond sont effectuées sous forme d'articles doctrinaux, de notes de synthèse ou de tableaux jurisprudentiels. L'actualité jurisprudentielle et législative est couverte par onze chroniques thématiques.

Editoriaux

Jacques Attali, Elie Cohen, Claus-Dieter Ehlermann, Jean Pisani Ferry, Ian Forrester, Eleanor Fox, Douglas H. Ginsburg, Laurence Idot, Frédéric Jenny, Arnaud Montebourg, Mario Monti, Gilbert Parleani, Jacques Steenbergen, Margrethe Vestager, Bo Vesterdorf, Denis Waelbroeck, Marc van der Woude...

Interviews

Sir Christopher Bellamy, Lord David Currie, Thierry Dahan, Jean-Louis Debré, Isabelle de Silva, François Fillon, John Fingleton, Renata B. Hesse, François Hollande, William Kovacic, Neelie Kroes, Christine Lagarde, Johannes Laitenberger, Emmanuel Macron, Robert Mahnke, Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy, Marie-Laure Sauty de Chalon, Tommaso Valletti, Christine Varney...

Dossiers

Jacques Barrot, Jean-François Bellis, David Bosco, Murielle Chagny, John Connor, Damien Géradin, Assimakis Komninos, Christophe Lemaire, Ioannis Lianos, Pierre Moscovici, Jorge Padilla, Emil Paulis, Robert Saint-Esteben, Jacques Steenbergen, Florian Wagner-von Papp, Richard Whish...

Articles

Guy Canivet, Emmanuelle Claudel, Emmanuel Combe, Thierry Dahan, Luc Gyselen, Daniel Fasquelle, Barry Hawk, Nathalie Homobono, Laurence Idot, Frédéric Jenny, Bruno Lasserre, Luc Peeperkorn, Anne Perrot, Nicolas Petit, Catherine Prieto, Patrick Rey, Joseph Vogel, Wouter Wils...

Pratiques

Tableaux jurisprudentiels : Actualité des enquêtes de concurrence, Contentieux indemnitaire des pratiques anticoncurrencielles, Bilan de la pratique des engagements, Droit pénal et concurrence, Legal privilege, Cartel Profiles in the EU...

International

Belgium, Brésil, Canada, China, Germany, Hong-Kong, India, Japan, Luxembourg, Switzerland, Sweden, USA...

Droit & économie

Emmanuel Combe, Philippe Choné, Laurent Flochel, Frédéric Jenny, Gildas de Muizon, Jorge Padilla, Penelope Papandropoulos, Anne Perrot, Nicolas Petit, Etienne Pfister, Francesco Rosati, David Sevy, David Spector...

Chroniques

Ententes

Ludovic Bernardeau, Anne-Sophie Choné Grimaldi, Michel Debroux, Etienne Thomas

Pratiques unilatérales

Laurent Binet, Frédéric Marty, Anne Wachsmann

Pratiques commerciales déloyales

Frédéric Buy, Valérie Durand, Jean-Louis Fourgoux, Rodolphe Mesa, Marie-Claude Mitchell

Distribution

Nicolas Ereseo, Dominique Ferré, Didier Ferrier, Anne-Cécile Martin

Concentrations

Jean-François Bellis, Olivier Billard, Jean-Mathieu Cot, Ianis Girgenson, Sergio Sorinas, David Tayar

Aides d'État

Jacques Derenne, Bruno Stromsky, Raphaël Vuitton

Procédures

Pascal Cardonnel, Alexandre Lacresse, Christophe Lemaire

Régulations

Orion Berg, Hubert Delzangles, Emmanuel Guillaume

Mise en concurrence

Bertrand du Marais, Arnaud Sée

Actions publiques

Jean-Philippe Kovar, Francesco Martucci, Stéphane Rodrigues

Droits européens et étrangers

Walid Chaiehloudj, Sophie-Anne Descoubes, Marianne Faessel, Pierre Kobel, Silvia Pietrini, Jean-Christophe Roda, François Souty, Stéphanie Yon-Courtin

Livres

Sous la direction de Stéphane Rodrigues

Revues

Christelle Adjémian, Mathilde Brabant, Emmanuel Frot, Alain Ronzano, Bastien Thomas

Tarifs 2019

Abonnement Concurrences +

Devis sur demande
Quote upon request

Revue et Bulletin : Versions imprimée (Revue) et électroniques (Revue et Bulletin) (avec accès multipostes pendant 1 an aux archives)
Review and Bulletin: Print (Review) and electronic versions (Review and Bulletin)
(unlimited users access for 1 year to archives)

Conférences : Accès aux documents et supports (Concurrences et universités partenaires)
Conferences: Access to all documents and recording (Concurrences and partner universities)

Livres : Accès à tous les e-Books
Books: Access to all e-Books

Abonnements Basic

	HT Without tax	TTC Tax included

e-Bulletin e-Competitions | e-Bulletin e-Competitions

☐ Version électronique (accès monoposte au dernier N° en ligne pendant 1 an, pas d'accès aux archives) *Electronic version (single user access to the latest online issue for 1 year, no access to archives)*	785,00 €	942,00 €

Revue Concurrences | Review Concurrences

☐ Version électronique (accès monoposte au dernier N° en ligne pendant 1 an, pas d'accès aux archives) *Electronic version (single user access to the latest online issue for 1 year, no access to archives)*	565,00 €	678,00 €
☐ Version imprimée (4 N° pendant un an, pas d'accès aux archives) *Print version (4 issues for 1 year, no access to archives)*	615,00 €	627,91 €

Renseignements | Subscriber details

Prénom - Nom | *First name - Name* . . . . . .

Courriel | *e-mail* . . . . . .

Institution | *Institution* . . . . . .

Rue | *Street* . . . . . .

Ville | *City* . . . . . .

Code postal | *Zip Code* . . . . . Pays | *Country* . . . . . .

N° TVA intracommunautaire | *VAT number (EU)* . . . . . .

Formulaire à retourner à | Send your order to:

Institut de droit de la concurrence
68 rue Amelot - 75011 Paris - France | webmaster@concurrences.com

Conditions générales (extrait) | *Subscription information*
Les commandes sont fermes. L'envoi de la Revue et/ou du Bulletin ont lieu dès réception du paiement complet. Consultez les conditions d'utilisation du site sur www.concurrences.com ("Notice légale").

Orders are firm and payments are not refundable. Reception of the Review and on-line access to the Review and/or the Bulletin require full prepayment. For "Terms of use", see www.concurrences.com.

Frais d'expédition Revue hors France 30 € | *30 € extra charge for shipping Review outside France*